

que la théorie qu'il expose n'est pas applicable, en pratique.

M. FOSTER : Le ministre me dit-il que parfois des commis de première classe font de l'ouvrage de troisième ordre?

Le MINISTRE DES DOUANES : Je ne peux pas appeler cela de l'ouvrage de troisième ordre, mais vous trouverez d'intelligents jeunes gens à \$700 ou \$800, qui sont capables de faire un bon travail, s'ils ont un avancement en perspective. La prétention du gouvernement dans ce bill est que nous les aurons pour moins de \$1.100, pourvu qu'ils aient une chance d'avancer graduellement.

M. FOSTER : Lorsque le service a été organisé en premier lieu, l'idée-mère n'était pas de nommer un certain nombre d'hommes commis de première classe, un certain nombre de premiers commis et un certain nombre de commis de seconde et de troisième classe, et de répartir ensuite l'ouvrage entre eux. Lorsque le service a été organisé, on a commencé par diviser l'ouvrage par catégories, et ensuite les hommes furent nommés et classés, selon l'espèce d'ouvrage qu'ils pouvaient faire. Si nous arrivons à une autre position, nous ferons une grande injustice au service civil. Ce que le ministre des Douanes a dit était une preuve évidente que, dans sa division de première classe, il se faisait beaucoup d'ouvrage de troisième ordre.

Le MINISTRE DES DOUANES : Non.

M. FOSTER : Lorsqu'est mort cet homme qui recevait \$1.750 par année, il s'aperçut qu'il pourrait trouver un homme qui ferait ce travail pour \$1.000, et qu'il pourrait nommer un autre homme à \$750. C'était parce que c'était de l'ouvrage d'un ordre inférieur.

Le MINISTRE DES DOUANES : Ce n'est pas cela.

M. FOSTER : Je présume que vous trouverez, dans quelques-uns des ministères, des commis de première classe qui ne font rien de plus qu'un travail de copiste.

Le MINISTRE DES DOUANES : Que feriez-vous dans ce cas?

M. FOSTER : Je mettrais ce genre d'ouvrage où il appartient, dans la classe des copistes, et je garderais les commis de première classe pour l'ouvrage de première classe. Je vois que le premier ministre s'impatiente. Est-ce qu'il désire hâter l'adoption de ce bill sans discussion?

Le PREMIER MINISTRE : Mon honorable ami se trompe complètement. Pour quelle raison dit-il cela?

M. FOSTER : Vous voyez avec un grade de commis de troisième classe recevant de \$500 à \$1.000, et vous mettez à côté d'eux, sur le même pied, ce que vous appelez des

M. PATERSON.

commis de seconde classe cadette, aux mêmes appointements. Pourquoi, au nom du ciel, avez-vous besoin de deux classes de commis exactement semblables? Chaque fois que vous créez une autre classe, lorsqu'il s'agit de faire des promotions, vous multipliez les embarras et les serremments de cœur dans chaque ministère. Si vous devez faire cela du tout, vous feriez mieux de rétablir l'ancienne troisième classe, et ne pas avoir deux classes exactement semblables.

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PECHERIES : J'admets que virtuellement cette nouvelle classe est la même que la troisième classe, mais appelée d'un autre nom.

Je n'ai aucun doute que si vous constituiez maintenant un nouveau service civil pour la première fois, vous pourriez avec votre expérience de trente années, concevoir un bien meilleur système que celui que nous avons. J'ose dire que vous prescririez qu'un homme ne pourrait passer d'une classe à une autre sans subir un examen très sévère avant d'arriver à la classe plus élevée. Mais maintenant vous avez affaire à un état de choses que vous trouvez sous votre main, et allez-vous fermer la porte dans ce pays, à un grand nombre de jeunes gens qui pourraient avoir une ambition convenable et désirent entrer dans le service civil? Il est absolument essentiel pour le bon gouvernement futur de ce pays qu'une proportion des meilleurs jeunes gens de ce pays entre dans le service civil. C'est très beau d'avoir à la tête du département des ministres qui mettent en pratique une certaine politique et qui la changent de temps à autre, mais pour avoir un gouvernement effectif, il vous faut des fonctionnaires publics de premier ordre, et vous ne pouvez en avoir sans vous assurer d'une bonne lignée à partir du pied de l'échelle. Il n'y a aucun attrait pour un jeune homme habile d'entrer dans le service civil aujourd'hui. S'il se produit une vacance dans la seconde classe maintenant, il vous faut choisir parmi les débris de la troisième classe, ou bien vous pouvez très rarement faire entrer un homme à \$1.100, mais virtuellement il n'y a aucun espoir d'entrer dans le service à des appointements plus élevés que \$400, et alors simplement comme commis surnuméraire sans aucune permanence assurée.

M. McNEILL : J'ai écouté bien attentivement cette discussion, mais je n'ai pas entendu mon honorable ami répondre à la question de l'ex-ministre des Finances (M. Foster). Pourquoi établir la troisième classe?

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PECHERIES : Mon honorable ami m'a coupé la parole au milieu de ce que je croyais être un fort argument. Je dis que vous devez offrir des attraites afin d'obtenir qu'une partie des jeunes gens les mieux instruits du pays entrent dans le service et s'y créent